

Newsletter

Economie circulaire

Soutien aux projets réemploi/réutilisation et la réparation (hors emballages) – investissement

Gestion des biodéchets des acteurs économiques

Réalisation d'études pour la création, l'extension ou la modernisation de centres de tri des déchets



Si vous développez une activité axée sur **la seconde vie des objets ou matériaux, incluant leur réemploi et réutilisation** via des processus de collecte, de traçabilité et de remise en état, l'ADEME peut vous accompagner dans **le financement des équipements indispensables**.

Découvrons les détails de l'aide !



LES DÉTAILS DE L'AIDE

Les **activités de réemploi, réutilisation et réparation** (RRR) permettent d'allonger la durée de vie des produits tout en réduisant la consommation de ressources et la production de déchets.

- Plus d'**un million de tonnes** de produits sont réemployés ou réutilisés chaque année.
- Le nombre de **structures dédiées** à la seconde vie des produits est **en pleine croissance**.
- La loi relative à la **lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire** encourage ces démarches en fixant des objectifs clairs et en imposant une meilleure information du consommateur sur la réparabilité et la réutilisation des produits.

Dans ce cadre, l'**ADEME** propose un **accompagnement financier pour les investissements dans les équipements dédiés au réemploi, à la réutilisation et à la remise en état des objets et matériaux récupérés** afin de soutenir vos projets et de contribuer à l'économie circulaire.

LES CRITÈRES

Projets éligibles

- Création ou développement d'activités spécifiques favorisant la **seconde vie des produits et la prévention-réduction des déchets** à travers le **réemploi-réutilisation et la réparation**, dont les activités d'**Upcycling ou Upcycage ou Surcycage**.
- Les activités peuvent concerner **l'offre et/ou la demande**. Elles doivent s'inscrire en **cohérence avec les besoins et politiques territoriaux** (lien avec les responsabilités des collectivités notamment) et en articulation avec les **stratégies de développement de l'écosystème** (réseaux spécialisés, éco-organismes avec objectifs de réemploi et réparation, etc.)
- Pour la filière « **Eléments d'Ameublement (EA)** » : soutien à l'investissement conditionné aux partenariats établis entre la structure porteuse du projet et les éco-organismes concernés

Condition d'éligibilité : Avoir réalisé une étude de **pertinence et de faisabilité de l'opération** (accompagnement ADEME possible)

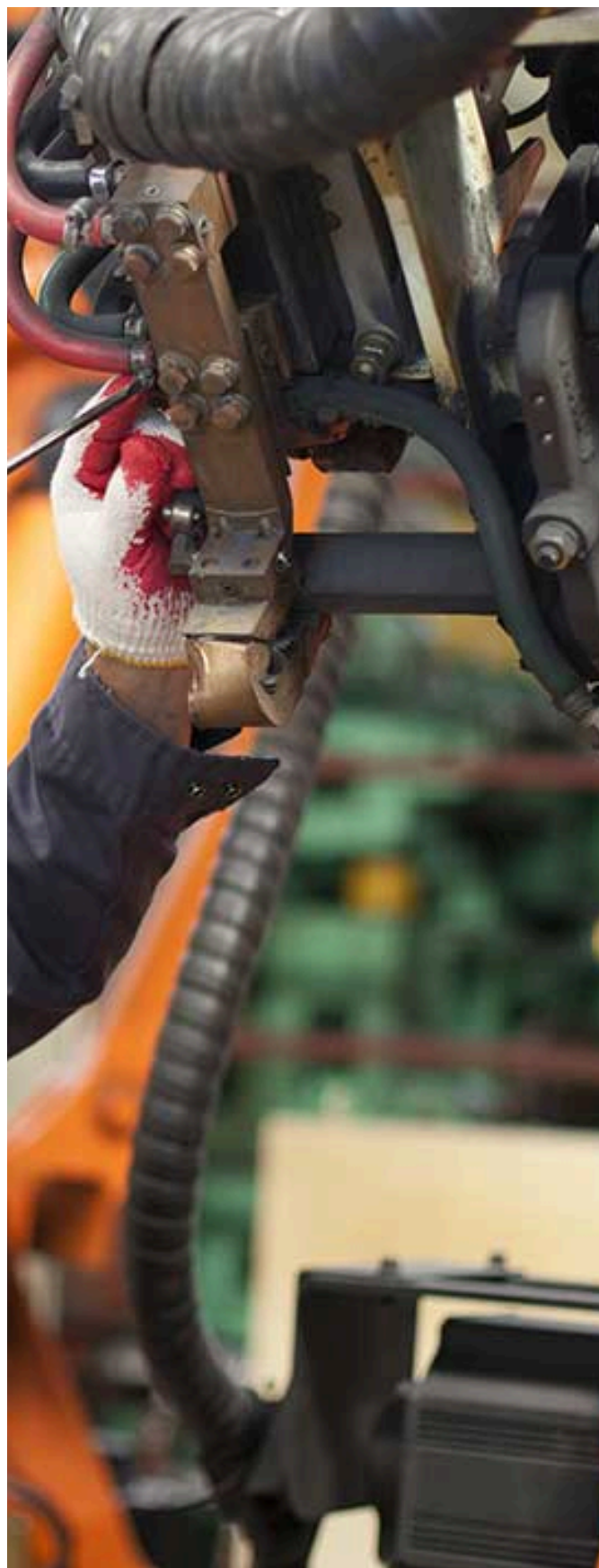
Pour qui ?

Toutes les structures s'impliquant dans la **seconde vie des produits**.

Taux d'aide

- Taux d'aide : **60 %** des dépenses éligibles
- Plafond de l'aide : **200 000 €**

Clôture : **31/12/2024**





Pour améliorer la gestion des biodéchets, l'ADEME apporte son soutien aux **investissements liés au traitement et à la valorisation de ces déchets**. Cela inclut des actions telles que le **désemballage et déconditionnement, l'hygiénisation, ainsi que le compostage** sur des plateformes collectives. De plus, l'ADEME encourage les collectes à mobilité douce mises en place par les opérateurs de traitement de biodéchets, contribuant ainsi à une **approche plus écologique et responsable**.



LES DÉTAILS DE L'AIDE

L'ADEME accompagne les **opérateurs privés** dans la gestion des biodéchets, en réponse à l'**obligation de tri à la source** qui concerne tous les producteurs, y compris les ménages.

Cette aide s'adresse spécifiquement **aux opérateurs privés qui prennent en charge ces déchets organiques**. Les investissements soutenus par l'ADEME incluent :

- L'installation de systèmes de déemballage et/ou déconditionnement
- L'hygiénisation des biodéchets
- La création ou l'adaptation de plateformes de compostage (un dispositif spécifique est également disponible pour la méthanisation)

L'aide de l'ADEME facilite ainsi la mise en place de **solutions durables** pour la gestion des biodéchets.

LES CRITÈRES



Opérations visées :

- **Déballage et déconditionnement, hygiénisation, associés ou non** à du traitement par compostage et/ou méthanisation (hors bâti)
- **Plateformes de compostage de biodéchets** (sont notamment éligibles les investissements visant à adapter les plates-formes de compostage de déchets verts existantes à l'accueil de biodéchets)

Bénéficiaires

opérateurs privés de traitement de biodéchets

Conditions d'éligibilité :

- Réalisation d'études préalables
- Compatibilité avec les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (**PRPGD**)
- Rédaction d'un plan d'approvisionnement justifiant **le besoin de l'équipement**

Taux d'aide :

60% des dépenses éligibles

Clôture : **31/12/2024**

RÉALISATION D'ÉTUDES POUR LA CRÉATION, L'EXTENSION OU LA MODERNISATION DE CENTRES DE TRI DES DÉCHETS



L'ADEME est à vos côtés pour vous aider à réaliser une étude territoriale de faisabilité afin de créer, étendre ou moderniser votre centre de tri de déchets. Profitez de cet accompagnement pour optimiser vos opérations et améliorer la gestion des déchets dans votre région.

LES DÉTAILS DE L'AIDE

Le Tri Industriel : Une Étape Clé pour la Valorisation des Déchets

Le tri industriel est une étape essentielle pour préparer les déchets issus de la collecte séparée à leur valorisation, qu'elle soit matière ou énergétique. Pour encourager cette pratique, trois lois instaurent des objectifs ambitieux :

- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
- La loi de lutte contre le gaspillage
- La loi de l'économie circulaire en matière de réemploi et de recyclage

Pour aider à atteindre ces objectifs, l'ADEME soutient les collectivités et les acteurs privés qui portent des projets de centres de tri et de préparation des déchets, ainsi que des déchetteries destinées aux professionnels.





LES CRITÈRES

Projets éligibles

- Centres de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE). Ces centres sont dédiés à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets non dangereux issus d'activités économiques, en excluant les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP).
- Centres de tri des encombrants. Ces installations sont conçues pour traiter les encombrants, c'est-à-dire les déchets volumineux qui ne peuvent pas être collectés dans le cadre des services de collecte habituels.
- Centres de tri des emballages ménagers et de papiers graphiques (pour DROM-COM et Corse). Ces centres sont spécialisés dans le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques. Avant d'investir dans un tel centre, une étude territoriale est requise pour évaluer les besoins et les capacités de tri.
- Centres de préparation des CSR (pour DROM-COM et Corse). Ces centres préparent des déchets pour leur transformation en combustibles solides de récupération, qui peuvent être utilisés dans des installations industrielles comme sources d'énergie.

Bénéficiaires

les acteurs publics et privés pour des études liées aux centres de tri, centre de préparation déchets et déchetteries pour professionnels.

Taux d'aide :

Les études de faisabilité ou territoriales préalables aux investissements peuvent être soutenues jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

Clôture : **01/01/2025**

Actualités Groupe EIF



Paris - Lyon - Marseille - Bruxelles



Forecast consulting accueil de nouveaux collaborateurs !

Bienvenue à

- Michel Caldana, chargé de l'optimisation pour la recherche et le développement.
- Fanny Malherbe, en charge l'ensemble des aspects juridiques.
- Romain Van Hoobrouck rejoint l'équipe commerciale en tant que Sales Junior.



Nous sommes heureux d'annoncer notre collaboration avec l'Association des Recycleurs Indépendants pour un webinar exclusif le 31/10 sur les financements publics et la capacité d'augmenter les investissements grâce aux dispositifs mis en place par l'État français à destination des acteurs du recyclage.

Pour vous inscrire : [cliquez ici](#)



Nous vous invitons à explorer les tutoriels disponibles sur LinkedIn et YouTube concernant notre plateforme de gestion de la fiscalité locale, MATHIS by EIF. Ces vidéos vous guideront à travers les fonctionnalités et les avantages de notre outil, afin de faciliter votre gestion fiscale et d'optimiser vos investissements.

Découvrez la présentation ici   Nos vidéos de démonstration  



Bienvenue à Feyrouz Lassal qui rejoint le groupe en tant que Business developer digital ! Elle s'occupera du développement commercial et marketing de nos offres digitales.

EIF Innovation en quelques mots

EIF Innovation accompagne les PME, ETI et grands groupes dans de nombreux secteurs industriels et de services, en leur offrant une expertise pointue et sur mesure tout au long de leur parcours d'innovation et d'investissement. Nous intervenons à chaque étape stratégique, de l'identification des opportunités de financement à la gestion complète de projets d'innovation, en passant par la mise en place de stratégies de recherche et développement (R&D) et d'investissements productifs adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation.



+60 ans

Conseil en
financement et
fiscalité depuis
1958 Paris /
Lyon/ Marseille
/ Bruxelles



1er

Parmi les
cabinets
référencés
par la Médiation
des Entreprises
de Bercy



15

Consultants
expérimentés
(anciens
managers,
directeurs de
pôle, consultants
grands comptes)



10

années
d'expérience en
moyenne pour nos
consultants
Maîtrise de
l'ensemble des
guichets de
financement



Directeur du développement

Silvain TARNEAUD

starneaud@eifexpertise.com

9 Place de la Madeleine, 75008 Paris

**Retrouvez nos newsletters et événements à venir sur notre site ou notre page
LinkedIn !**



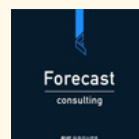
LinkedIn EIF Innovation



EIFInnovation.com

Un projet ? Une question ?

N'hésitez pas à nous contacter !



Paris - Lyon - Marseille - Bruxelles